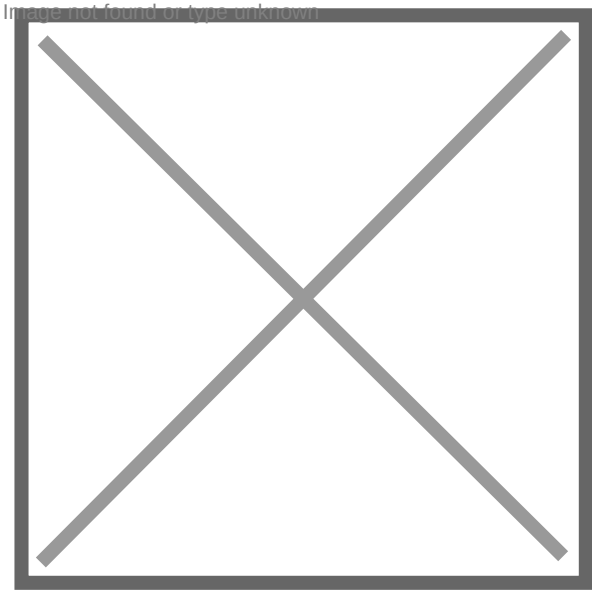




Suppression du temps de trajet

Par **MAVY_old**, le **30/08/2007** à **20:39**

je suis ouvrier dans une entreprise de maçonnerie et travaux public de 30 salariés, mon employeur nous a remis la veille des vacances (le 02 août 2007) cette note d'information :
"COMPTE TENU DU RESULTAT DU 1er SEMESTRE 2007 :
DU 1er JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2007 - 8.33% DU CHIFFRE D'AFFAIRE H.T.
IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE D'ATTRIBUER DES PRIMES DE RESULTAT.
A COMPTER DU MARDI 28 AOUT 2007 :
8 heures CHANTIER, le temps de trajet ne sera plus pris en compte pour le calcul des heures travaillées, que le chantier soit à EYZIN-PINET, VIENNE, BOURGOIN OU AUTRES.
A VOUS DE VOUS ORGANISER POUR PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS DU TRAJET.
EXCEPTION : LES CHAUFFEURS P.L. QUI FONCTIONNENT AVEC LE TACHYGRAPHE."
Peut il nous supprimer le temps de trajet alors que celui-ci est stipuler sur le contrat de travail ?
Je vous adresse tous mes remerciements.
C. MAVY